ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DECEMBRE 2026 – UPVD

DÉCLARATION DE CANDIDATURE SUR SIGLE – CCP
Commission consultative paritaire • Vote électronique du 3 au 10 décembre 2026
À remplir par le représentant de l'organisation syndicale candidate – signature manuscrite obligatoire.

À déposer au plus tard à la D2RH le jeudi 22 octobre 2026 à 17 h.
Les autres pièces de candidature sont déposées via CANDELEC.

1. Instance concernée
Instance : Commission consultative paritaire (CCP) de l'UPVD / Mode de scrutin : Scrutin sur sigle

2. Organisation syndicale candidate

Organisation syndicale : _____

Fédération / union, le cas échéant : _____

Candidature commune, le cas échéant, organisations composant la candidature : _____

_____

3. Délégué.e représentant l'organisation

Nom et prénom : _____

Qualité : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

4. Délégué.e suppléant.e (facultatif)

Nom et prénom : _____

Courriel / téléphone : _____

Je soussigné·e, représentant l'organisation syndicale indiquée ci-dessus, déclare présenter cette organisation au scrutin sur sigle pour la Commission consultative paritaire de l'UPVD.

Fait à : _____ Le : ___ / ___ / 2026 Signature manuscrite du représentant :

_____

Partie Réservée à la D2RH – Accusé-réception

Déclaration de candidature reçue le ___ / ___ / 2026 et enregistrée au Registre des candidatures au n°_____

Cachet de la D2RH